



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

Grenoble, le 2 avril 2014

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie de Grenoble  
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements

S/c de mesdames et messieurs les  
inspecteurs(trices) d'académie, directeurs(trices)  
des services de l'éducation nationale

Rectorat

SAIO  
Service académique  
d'information et  
d'orientation

CASNAV  
Centre Académique  
pour la Scolarisation  
des Nouveaux Arrivants  
et des enfants du  
Voyage

Réf N°2013-14-14  
Affaire suivie par  
Marie-Louise FUCHS  
Téléphone :  
04 76 74 71 58

Mél :  
ca.saio@ac-grenoble.fr  
ca.casnav@ac-grenoble.fr

Services rectoraux  
c/o CRDP  
11 avenue général  
Champon  
38031 Grenoble cedex

**Objet : Evaluation des élèves allophones nouvellement arrivés, en vue de la préparation de l'orientation, et de l'affectation.**

**Références :**

- Vu l'article L. 111-1 du Code de l'éducation : « Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. »  
« L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française. »
- Vu l'article L. 111-2 du Code de l'éducation, « Pour favoriser l'égalité des chances, des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire. »
- Vu la circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 portant sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés, § 2.2<sup>1</sup> et 2.3<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> « Au-delà de la première année d'enseignement intensif par l'unité pédagogique, plusieurs années peuvent être nécessaires à l'acquisition d'une langue, pendant lesquelles un accompagnement doit être assuré » (2.2)

<sup>2</sup> « L'orientation doit se construire au regard des compétences acquises et des capacités de ces élèves. La maîtrise encore insuffisante de la langue française ne doit pas être un obstacle rédhibitoire à une orientation choisie dans la mesure où l'élève est engagé dans une dynamique de progrès en français langue seconde et dans d'autres domaines de compétences.

Dans le second degré, les chefs d'établissement, les professeurs principaux et les conseillers d'orientation-psychologues sont particulièrement attentifs aux situations de ces jeunes au regard des procédures habituelles d'orientation. Ils veillent en particulier à ce qu'aucune voie ne leur soit fermée sur le seul argument de la maîtrise de la langue française. Ils aident en particulier les plus âgés et les moins bien scolarisés antérieurement à définir un projet de formation adapté. »

« Un outil d'aide à l'évaluation, conçu nationalement, est destiné à permettre l'évaluation des élèves arrivants allophones au cours de leur formation. Le livret personnel de compétences et les éléments constitutifs du livret scolaire témoignent des progrès accomplis et de la validation des acquis de l'élève. (2.3 L'évaluation de la progression des acquis et l'orientation)

<sup>3</sup> Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012, 1.3 L'évaluation des acquis à l'arrivée



2/2

Le présent document a pour but d'aider les équipes pédagogiques à mettre en œuvre l'évaluation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA), tout au long de leur parcours, et en particulier au moment de l'orientation.

La question est particulièrement importante pour les élèves allophones nouvellement arrivés inscrits en classe de 3<sup>e</sup> qui doivent envisager une poursuite de scolarité dans les classes ordinaires des lycées généraux et technologiques, dans les diverses sections des lycées professionnels, ou bien dans des UPE2A pour les plus de 16 ans. La construction du parcours de l'élève allophone est de la responsabilité du chef d'établissement et de son équipe, avec le professeur d'UPE2A et le professeur principal, en lien avec les services de l'orientation. Dans chaque département le coordonnateur pédagogique « élèves allophones » peut aussi être sollicité en cas de besoin.

#### 1. Positionnement en langue d'origine

Le positionnement en langue d'origine (à l'écrit, à l'oral ou en mathématiques) permet de connaître les compétences construites dans une langue de scolarisation antérieure. Il est effectué à l'arrivée de l'élève au CIO ou dans l'établissement. Ce positionnement est transmis au chef d'établissement d'affectation.<sup>3</sup>

#### 2. Evaluation différenciée

Après un temps d'observation de l'élève, les équipes pédagogiques peuvent mettre en place une évaluation différenciée, portant sur des compétences transversales et disciplinaires, l'objectif étant de conduire progressivement l'élève allophone nouvellement arrivé vers l'évaluation commune à tous les élèves, en fonction de ses progrès. On pourra se référer à l'annexe 1 « Evaluer les EANA en classe ordinaire ».

3. A – L'élève allophone nouvellement arrivé a un projet d'orientation en 2<sup>nd</sup>e générale ou technologique : la décision d'orientation du chef d'établissement est déterminante, comme pour tout autre élève.

3. B – L'élève allophone arrivant a un projet d'orientation en 2<sup>nd</sup>e professionnelle : les demandes d'orientation sont l'objet d'une saisie dans AFFELNET.

##### Renseignement d'AFFELNET

Du fait des aménagements d'emploi du temps, certains élèves allophones présentent un bulletin scolaire incomplet en fin de 3<sup>e</sup>. Se reporter à l'annexe 2 : « Document d'aide pour renseigner AFFELNET ».

#### 4. Suivi du parcours, en lien avec les services d'orientation des DSDEN

Les établissements se conformeront aux procédures en vigueur dans leur département.

Daniel FILÀTRE

« Evaluer les élèves allophones nouvellement arrivés dans les classes ordinaires du 2<sup>nd</sup> degré »

Démarche d'évaluation différenciée des élèves allophones nouvellement arrivés, sur une période qui peut couvrir les deux premières années de scolarité en France, si nécessaire.

### Préalables

- Comme tout élève, un élève allophone arrivant a droit à une évaluation de son travail qui mette en évidence ses progrès, par la validation des compétences et l'attribution de notes.
- L'évaluation chiffrée prédomine pour l'instant dans le 2<sup>nd</sup> degré. Elle est rendue nécessaire pour les procédures d'orientation.

### Objectif

- Permettre et légitimer une évaluation progressive, positive, adaptée au niveau de l'élève.

### Conditions

- La démarche doit être adoptée par l'équipe pédagogique (et l'établissement) dans le cadre éventuel d'un PPRE ou d'un projet d'aide individualisée. PPS
- La progression d'une étape à l'autre pourra être décidée en conseil de classe, après dialogue avec l'élève et avec l'enseignant de FLE-FLS (français langue étrangère, français langue seconde).
- Ces modalités doivent être bien comprises des élèves et de leur famille, des autres professeurs et des autres élèves. Si nécessaire on pourra éclairer ces dispositions par une explication individuelle avec l'élève et sa famille, et collective avec la classe.

### Principes

- Jouer sur la différenciation possible qui peut porter entre autres sur la **quantité** et sur l'**étayage**.
- Au fur et à mesure des progrès en langue française, on augmentera les exigences dans les différentes disciplines.

### Description - Mise en œuvre

Etape 0	Absence de notation Phase d'observation	« Je ne suis pas encore noté. J'observe ce qui se passe en classe et les professeurs repèrent ce que je sais faire. »
Etape 1	Développer le « métier d'élève »	« Je comprends les attentes de l'école. »
Etape 2	Différenciation portant sur la quantité et/ou l'étayage	« Je suis noté sur le travail demandé par le professeur parce qu'il correspond à mes compétences. Mes notes sont : 5/8, 7/13... »  « Je suis noté sur tous les exercices et j'ai droit à des aides données par le professeur. »
Etape 3	Evaluation identique	« Je suis noté exactement comme les autres élèves. »

#### 0. Absence de notation

Le temps 0 correspond à une phase initiale d'observation pour l'élève qui vient juste d'intégrer la classe, et pas toujours en début d'année ou de séquence. Aussi il est difficile ou impossible de le noter. Cette période ne doit pas durer trop longtemps.

### 1. Développer le « métier d'élève »

On apprend à l'élève à se repérer, à entrer en communication, à adopter les gestes scolaires français. L'enseignant de classe ordinaire observe donc son implication, sa capacité à comprendre les attentes scolaires, à organiser son travail. On peut évaluer des items des compétences 6 et 7 du Socle Commun, à l'aide du livret personnel de compétences ou de tout autre document adapté à cet effet (ex. sur le site du CASNAV, voir la fiche « Observation et suivi : Premiers temps à l'école en France »<sup>1</sup>)

### 2. Différenciation portant sur la quantité ou l'étayage

Dès que l'élève est capable de comprendre et produire en français, il est important de lui proposer le même support d'évaluation que les autres élèves. Toutefois, il va être en difficulté face à la quantité d'exercices proposés et face à la compréhension de certains énoncés.

L'adaptation peut se faire sur la quantité d'exercices notés ou sur l'étayage apporté.

Selon le temps de présence de l'élève dans la classe, son niveau en français et la discipline concernée, on peut jouer sur ces trois aspects de la différenciation :

→ sur la quantité : l'élève ne fait que les exercices qu'il sait faire et dont il comprend les consignes. Il ne sera noté que sur ces exercices et sa note ne sera donc pas sur 20.

*Exemple :*

- la fiche d'évaluation comprend 5 exercices notés chacun sur 4 points. L'élève qui ne parvient à faire que 2 exercices sur les 5 est donc noté sur 8. Il aura par exemple 3/8.

→ en adaptant le support de travail :

*Exemple :*

- l'élève travaille sur un document adapté, ou avec des consignes adaptées : le texte à écrire est plus court ; l'exercice est transformé en vrai/faux, en phrases à compléter, en texte à recomposer, les réponses fournies sont à associer avec les questions... Le document proposé porte sur le même thème mais de contenu ou de niveau de formulation plus simple...

→ par l'étayage : donner la possibilité à l'élève de travailler sur le même devoir et de réaliser le même exercice que les autres élèves, mais avec une aide particulière.

*Exemple :*

- L'élève a un dictionnaire bilingue à sa disposition ; l'élève travaille sur le même support, avec des aides : il a le droit d'utiliser son cours (cahier, manuel, classeur, fiche méthode...); l'enseignant donne un autre exemple, un modèle de phrase ou des amorces de phrases ; la consigne est simplifiée ou reformulée oralement ; le lexique spécifique est fourni, le tableau à compléter est partiellement rempli...

### Bulletin de note et moyenne

- Sur le bulletin de notes figurera la mention « évaluation différenciée » et les notes obtenues lors des étapes de notation différenciée sont portées telles quelles (ex. 5/8, 7/13...) non ramenées sur 20. Si besoin, elles sont inscrites dans l'espace réservé aux appréciations. Elles permettent de rendre visibles les progrès de l'élève par rapport au travail de la classe et constituent l'évaluation formative de l'élève.
- Mettre en œuvre une évaluation formative et différenciée d'un côté impose, de l'autre, de faire participer l'élève aux évaluations ordinaires de la classe, en particulier dans certaines disciplines importantes pour le projet d'orientation, mais de préférence dans toutes les disciplines, pour qu'il se confronte à l'exigence commune.
- Nous ne proposons pas d'effectuer de moyenne : la moyenne masque les progrès des élèves.

<sup>1</sup> [http://www.ac-grenoble.fr/casnav/Espace\\_enseignant/fiche/premiers-temps-observation-suivi-2nd-degre.doc](http://www.ac-grenoble.fr/casnav/Espace_enseignant/fiche/premiers-temps-observation-suivi-2nd-degre.doc)

« Document d'aide à la saisie des notes dans AFFELNET pour les Elèves allophones arrivant »

Un document d'aide à l'évaluation des EANA est disponible sur EDUSCOL. Les items du socle commun pris en compte sont essentiellement ceux de la compétence 1 « maîtrise de la langue ».

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/FLS/90/2/Document\\_evaluation\\_121009\\_c\\_228902.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/FLS/90/2/Document_evaluation_121009_c_228902.pdf)

Cet outil en deux parties distinctes (outil « professeur » / outil « élève ») est destiné à permettre l'évaluation des élèves arrivants allophones au cours de leur formation. Il n'a pas vocation à remplacer le livret personnel de compétences. C'est un document intermédiaire qui s'appuie sur trois référentiels, le socle commun, le cadre européen commun de référence pour les langues et les grilles de références pour l'évaluation et la validation des compétences du socle commun.

Si une évaluation différenciée est mise en place, on doit en tenir compte dans la note finale attribuée pour une discipline. Par exemple : l'élève a obtenu 5/8 au 2<sup>nd</sup> trimestre puis 7/13 au 3<sup>e</sup>, cela fait une moyenne de 11,65/20.

Une discipline peut être essentielle pour le projet d'orientation d'un élève : il doit donc obligatoirement être évalué et noté dans cette discipline. Ex : sciences physiques et chimiques pour une formation en électrotechnique.

	Discipline	Notation pour les ENAF	Ecran de saisie
1	Français obligatoire dans AFFELNET	Français langue seconde : la note de français est attribuée en fonction du niveau de langue atteint en fin de 3 <sup>e</sup> , en référence aux niveaux du CECRL : A1 = 06/20 - A2 = 09/20 - B1 = 14/20 - B2 = 18/20	FRANC
2	Mathématiques obligatoire dans AFFELNET	Les EANA doivent suivre un cours de mathématiques et être notés (évaluation différenciée, rédaction et orthographe non notée...). Par défaut utiliser la note obtenue à un test de positionnement en langue d'origine niveau 3 <sup>e</sup> . Les compétences du paller 2 sont la référence pour l'accès aux formations de niveau CAP.	MATHS
3	Langue vivante 1 obligatoire dans AFFELNET	LV1 enseignée dans l'établissement (ou par le CNED) Si l'élève n'a pas suivi de LV1, s'appuyer sur la langue d'origine : -élève régulièrement scolarisé dans son pays : niveau B1 (18 à 20/20) -élève peu ou pas scolarisé : niveau A2 (10/20). La note de L1 sera donc comprise entre 10 et 20.	LV 1
4	Histoire, géographie, éducation civique obligatoire dans AFFELNET	Histoire, géographie, éducation civique ou rapport de stage en entreprise ou note d'histoire des arts	HIST GEO
5	Sciences physiques et chimiques	Sciences physiques et chimiques ou non noté	PH-CH
6	Sciences de la vie et de la terre	Sciences de la vie et de la terre ou non noté	SVT
7	Education physique et sportive	Education physique et sportive	EPS
8	Musique et arts plastiques	Moyenne des deux matières ou une des deux matières de l'éducation artistique ou épreuve d'histoire des arts	ED.ART
9	Technologie	Technologie ou Informatique : s'appuyer alors sur les items de la compétence 4	TECHN
10	Langue vivante 2	LV2 ou LV1 débutée en 4 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> (ou par le CNED), notée comme une LV2 ou langue d'origine si elle n'est pas renseignée en ligne 3 - LV1 (selon les mêmes critères de notation)	LV 2